“Je b**** la France jusqu’à l’agonie” : aucune poursuite judiciaire contre Nick Conrad

18/11/2019 à 14h16

Pour Christophe Castaner, il s’agissait d’un “appel à la haine de notre pays et à la violence”. Il n’en est rien. Malgré le signalement, à l’époque, du ministre de l’Intérieur au parquet de Paris et une mobilisation des services de la plateforme policière Pharos, l’enquête ouverte et confiée à la brigade de répression de la délinquance contre la personnes (BRDP) n’a rien donné.

Selon nos informations, cette procédure a été classée sans suite le mois dernier, aucune poursuite pénale n’ayant été engagée contre Nick Conrad. Le parquet a justifié que les faits n’étaient pas “clairement établis” et que les preuves étaient “insuffisantes pour que l’infraction soit constituée”.

Dans ce clip intitulé “Doux pays” et visible, notamment, sur YouTube, ce rappeur à l’audience confidentielle avait multiplié les propos provocateurs – “J’ai baisé la France jusqu’à l’agonie”, “Cet Hexagone, j’encule sa grand-mère” – et s’en prend à ceux qui avaient fustigé son précédent clip “Pendez les Blancs”, qui avait créé la polémique à l’automne et qui lui avait valu d’être condamné le 19 mars à 5.000 euros d’amende avec sursis pour provocation au crime.

www.lci.fr